



CLUB FRANÇAIS DE L'EURASIER Nationale d'Elevage



Exposition avec attribution du CACS
Les résultats seront pris en compte pour la grille de sélection

SAINT HONORE LES BAINS (58) **Dimanche 23 septembre 2018**

Stade – Avenue du Dr Segard

Jury pressenti: Monsieur LENEUF Christian

Programme:

8h00	Ouverture des portes - Entrée des chiens et Contrôle vétérinaire
9h00	Début des jugements
13h00	Apéritif offert par le club et repas commun
15h00	Ring d'honneur – Couples, Paires, Lot Affixe, Lot de reproducteur
18h00	Sortie des chiens

Le **samedi soir** se tiendra l'assemblée extraordinaire puis générale du club.

Le **dimanche midi**, un apéritif sera offert par le club,
suit d'une mise en commun pour un pique-nique.

Possibilité de dormir en camping sur place, douches et wc à disposition.

Le CFE se réserve la possibilité de modifier le jury si nécessaire et sans préavis

Clôture des inscriptions **par internet: le 4 septembre 2018** - www.cedia.fr

Par courrier jusqu'au 1^{er} septembre 2018 (avec le règlement à l'ordre du CFE)
Feuille d'inscription à retourner accompagnée du paiement à l'adresse ci-dessous
CEDIA - RE Eurasiers - 31230 COUEILLES
Une feuille par chien - écrire en majuscules (photocopie acceptée)

Si vous vous êtes inscrit par internet vous ne recevrez pas de carte d'exposant par courrier.

Vous pourrez accéder à votre E-carte une semaine avant l'exposition

EXTRAIT DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES EXPOSITIONS NATIONALES

ARRIVÉE ET JUGEMENTS : L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h00. Les jugements commenceront à partir de 10h00

AFFICHAGE : Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm sur 35 cm, le nom et l'adresse de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce des portées à vendre. Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

Il est interdit de faire signer une pétition de quelque objet que ce soit sans l'accord du Président de la société organisatrice.

SERVICE VÉTÉRINAIRE : Le service vétérinaire sera assuré par un Docteur Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi des chiens, tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION : En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendante de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS : Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines et celles qui appartiennent à une association non affiliée à la SCC.

Sont admis à l'exposition tous les chiens, même ceux sans pedigree, de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI.

Seront refusés :

a) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs d'informatique.

b) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les classes "Lot Reproducteurs" et "Lot d'Elevage", ou en cas d'erreur de transcription de l'organisateur

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes individuelles est interdit.

En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du premier chien est indiqué catalogue compris.

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS :

ATTENTION : Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la feuille d'engagement sera inscrit d'office, suivant son âge, dans l'une des classes ci-dessous :

CLASSE OUVERTE : Pour les sujets ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour de l'exposition.

CLASSE CHAMPION : Réserve exclusivement aux chiens déclarés Champions de Beauté Nationaux des pays membres de la FCI et Champions Internationaux de la FCI, âgés de 15 mois minimum au jour de l'exposition (joindre la copie de l'homologation qui doit être antérieure à la date de clôture des engagements)

CLASSE INTERMÉDIAIRE : de 15 à 24 mois au jour de l'exposition.

CLASSE JEUNE : de 9 à 18 mois au jour de l'exposition.

CLASSE PUPPY : de 6 à 9 mois au jour de l'exposition.

CLASSE BABY : de 4 à 6 mois au jour de l'exposition.

CLASSE VÉTÉRAN : à partir de 8 ans jusqu'à 11 ans au jour de l'exposition.

CLASSE VENERABLE : à partir de 11 ans au jour de l'exposition sans limite supérieure.

CLASSE COUPLE : Pour deux sujets déjà engagés dans une classe individuelle, de même race ou variété, de sexes différents, appartenant au même propriétaire.

CLASSE PAIRE : Pour deux sujets déjà engagés dans une classe individuelle, de même race ou variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire.

LOT REPRODUCTEUR : Pouvant être engagé "au poteau". Constitué de tel mâle ou telle femelle, accompagné de 5 de ses descendants. Tous les chiens doivent être déjà engagés en classe individuelle.

CLASSE D'ELEVAGE : Pouvant être engagé "au poteau". Constitué de 3 à 5 chiens de même race ou variété, déjà engagés en classe individuelle, sans distinction de sexe, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Chaque lot constituant une entité.

NB : Sont considérées comme classes individuelles les classes : OUVERTE, CHAMPION, INTERMÉDIAIRE, JEUNE, PUPPY, BABY, VÉTÉRAN, VÉNÉRABLE.

REGLEMENT DES ENGAGEMENTS : Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'inscription (voir le formulaire page 3).

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : la clôture des engagements est fixée au **1er septembre 2018**, tout engagement parvenant après cette date (cachet de la poste faisant foi) sera refusé et remboursé.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1**des engagements : l'organisateur se réserve le droit de refuser tous engagements qu'il croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2**des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) :

a) ceux refusés par le service vétérinaire.

b) ceux qui auraient été substitués à ceux réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés

c) ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite.

d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS : Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin d'un interprète (fonctions qui en aucun cas ne peuvent être tenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert confirmateur de la race considérée.)

- Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race.

- Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 60 chiens y compris les confirmations seules.

- Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

- Les chiens peureux ou agressifs ne seront pas jugés.

- Tout chien absent au moment du jugement ne sera pas classé, mais le juge a la faculté de l'examiner et de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

QUALIFICATIFS : Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

EXCELLENT : Attribué à un chien se rapprochant très près du standard idéal de la race présenté en parfaite condition réalisant un ensemble harmonieux et équilibré, ayant "de la classe" et une brillante allure. La supériorité de ses qualités devra dominer ses petites imperfections tout en conservant les caractéristiques de son sexe

TRES BON : Attribué à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions, en bonne condition physique. Il lui sera toléré quelques défauts véniels. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON : Attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race, mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas importants.

ASSEZ BON : Attribué à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition physique

INSUFFISANT : Attribué à un chien ne remplissant pas les critères de confirmation.

Dans les classes : Ouverte, Champion, Intermédiaire, Jeune, Vétéran et Vénéral, les quatre meilleurs chiens seront primés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Le 1er prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRES BON. Les chiens qualifiés BON ou ASSEZ BON ne pourront prétendre à un classement.

RECLAMATIONS : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivé et être accompagnées d'une caution de 80 €. Cette caution restera acquise à la société organisatrice si après examen celles-ci sont reconnues sans caution restera acquise à la société organisatrice si après examen celles-ci sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS : Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

a) les exposants qui se rendront coupable de faits contre l'honneur.

b) ceux qui auront fait une fausse déclaration.

c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.

d) ceux qui par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porte- raient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service.

e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre

f) ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine

RESPONSABILITES : La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc., et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans condition ni réserve, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition (voir paragraphe Réclamations).

TRES IMPORTANT • PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Avis aux exposants résidant en France

Le ministère de l'Agriculture (Direction des Services Vétérinaires) exige, pour les chiens provenant d'un département infecté de rage ou reconnu indemne depuis moins d'un an, un certificat de vaccination antirabique libellé sur l'un des imprimés officiels enregistrés par le CERFA sous les numéros 50-4317, 50-4318 et 50-4319 .

La validité du certificat débute : en cas de primo-vaccination un mois après la date de sa délivrance la date du début et de fin de validité doit être portée sur le certificat. En cas de vaccination de rappel le jour même de la vaccination, la date de fin de validité doit être portée sur le certificat.

Le contrôle des certificats et l'examen sanitaire des animaux présentés sont assurés par un vétérinaire sanitaire désigné par le directeur des Services Vétérinaires du département. Ce vétérinaire peut refuser l'admission des animaux pour non-conformité aux conditions sanitaires. Les animaux présentés doivent être en parfait état de santé. L'origine de chacun d'eux devra être justifiée à tout moment.

Les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de remettre aux services vétérinaires départementaux, une photocopie du certificat de vaccination contre la rage de chaque chien engagé. En conséquence, nous vous demandons de joindre cette photocopie à votre feuille d'engagement

Avis aux exposants résidant à l'étranger

Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an.

ÉPREUVE DU T.A.N

- TEST D'APTITUDES NATURELLES -

Age minimal : 10 mois

L'éducation du chien et le milieu dans lequel il évolue jouent un rôle important mais ne compensent pas toujours les faiblesses de son caractère.

Le test du TAN est basé sur l'observation de la différence entre l'inné et l'acquis du chien. Il ne fait appel à aucune préparation, il ne s'agit pas d'une épreuve avec des exercices à réussir.

Son but est de détecter les sujets peureux ou agressifs en observant leur comportement dans un environnement et dans des situations insolites.

Ce test peu complexe permet de valoriser les chiens particulièrement stables et bien équilibrés

CONFIRMATION

Age minimal EURASIER : 12 mois

DOCUMENTS À REMETTRE OBLIGATOIREMENT AU JUGE LORS DE LA CONFIRMATION : LE FORMULAIRE DE LA SCC CORRECTEMENT REMPLI ET SIGNÉ PAR LE PROPRIÉTAIRE, ACCOMPAGNÉ DU TITRE DE NAISSANCE ET LA CARTE DE TATOUAGE DU CHIEN À CONFIRMER

IL EST RAPPELÉ QUE SEUL UN JUGE FRANÇAIS PEUT ASSURER LA CONFIRMATION.

IL EST RECOMMANDÉ DE FAIRE VACCINER LES CHIENS CONTRE LA RAGE, LA TOUX DE CHENIL ET LA GASTRO-ENTÉRITE À PARVOVIRUS

LA VENTE DE CHIOTS EST INTERDITE



NATIONALE D'ELEVAGE – SAINT HONORE LES BAINS

Dimanche 23 septembre 2018

DEMANDE DE PARTICIPATION

LES CHIENS DOIVENT ÊTRE INSCRITS EXCLUSIVEMENT AU NOM DE LEUR PROPRIÉTAIRE – CONTROLE CARTE ICAD POSSIBLE

Race: **E U R A S I E R**

Sexe: Mâle Femelle

NOM du Chien: _____

N° Livre origines: _____ N° identification: _____ né(e) le: _____

Nom du père: _____

Nom de la mère: _____

Nom du producteur: _____

NOM et Prénom du propriétaire: _____ N° Adhérent: _____

Adresse: _____

Code Postal: _____ VILLE: _____ Pays: _____

**PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION
TARIF TOUTES CLASSES**

	Tarifs avant le 4/8	Tarifs adhérents avant le 4/8	Tarifs entre le 4/8 et 4/9	Tarifs adhérents entre le 4/8 et le 4/9
1er chien	34	31	39	35
2ème chien	28	25	33	30
3ème chien	20	18	25	23
4ème chien	18	16	23	21
5ème et suivant	15	14	20	18
baby puppy	15	14	20	18
vétéran	10	9	15	14
(Ne peuvent être considérés comme 1e chien)				
TAN	10	9	15	14
Confirmation uniquement	29	26	34	31
TAN uniquement	15	14	20	18

Tarif dégressif applicable uniquement pour les chiens appartenant à un même propriétaire

**Tarif pour les adhérents du club
à jour de cotisation 2018**

(1) Merci de noter ici votre numéro d'adhérent:

CLASSES D'ENGAGEMENT

Aucun chien ne peut être engagé simultanément dans les classes ci-dessous sauf classes Couple, Lot Reproducteur et d'Elevage.

- Ouverte à partir de 15 mois
- Intermédiaire de 15 à 24mois
- Champion à partir de 15 mois (joindre la copie du titre de Champion SCC ou FCI)
- Jeune de 9 à 18 mois
- Puppy de 6 à 9 mois
- Baby de 4 à 6 mois
- Vétéran à partir de 8 ans
- Couple avec
- Paire avec
- Confirmation âge minimal 12 mois
- TAN âge minimal 10 mois

Les lots Reproducteurs et d'Elevage peuvent être inscrits sur place avant 14h00

Pièces à joindre OBLIGATOIREMENT à cette demande de participation

- Photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens provenant de départements infectés ou de l'étranger.
- Photocopie des justificatifs pour l'inscription en classe champion.

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant au verso. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition, que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement le C F E de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vols, maladies et dommages divers) survenus à moi-même ou à mon chien ou causés par lui.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au Règlement de la S.C.C., notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Date : _____ Signature _____